

Accord sur le stockage des informations d'identification du titulaire de la carte

1. Le présent Accord sur le stockage des informations d'identification du titulaire de carte (ci-après - l'« Accord ») est conclu entre vous (ci-après également dénommé - le « Titulaire de la carte ») et VISEPOINT LIMITED; N ° d'enregistrement C 94716, enregistré à : ACT - BARON COURT, KARLU GALEA STREET, City/Locality VICTORIA (GOZO) VCT2604, Pays de MALTE (ci-après dénommé - le « Marchand »).
2. En cochant la case correspondante, vous acceptez pleinement le présent Contrat et autorisez le Marchand et son fournisseur de services de traitement des paiements à stocker votre nom, prénom, date d'expiration de la carte et numéro de compte principal (ci-après dénommé - Fichier d'enregistrement des informations d'identification) et pour initier des opérations en votre nom (ci-après dénommé Opérations sur le Fichier d'enregistrement des informations d'identification initiées par le Marchand) et / ou pour traiter les opérations initiées par vous (ci-après dénommé Opérations sur le Fichier d'enregistrement des informations d'identification initiées par le titulaire de carte), les deux en utilisant le Fichier d'enregistrement des informations d'identification, comme indiqué ci-dessous.
3. Divulgations du Marchand :
 - 3.1. Vos informations d'identification seront utilisées pour : les opérations sur le Fichier d'enregistrement des informations d'identification initiées par le titulaire de carte et les Opérations sur le Fichier d'enregistrement des informations d'identification initiées par le Marchand.
 - 3.2. Description des services : les services Fixed Time Trades et Forex tels que décrits dans l'Accord de service sur notre site Web.
 - 3.3. Date fixe ou intervalle de l'opération : N / A
 - 3.4. Événement qui déclenchera l'opération : demande du titulaire de carte de reconstituer le solde du client.
4. Les détails suivants relatifs au présent Accord doivent être inclus dans la confirmation de l'opération : numéro de carte, montant de l'opération, suppléments (le cas échéant), devise de l'opération, date de l'opération, code d'autorisation, et emplacement du Marchand.
5. Vous serez informé de tout changement au présent Accord 7 (sept) jours ouvrables avant que ces changements ne deviennent effectifs par rapport aux opérations sur Opérations sur le Fichier d'enregistrement des informations d'identification planifiées (à intervalles fixes et réguliers) initiées par le Marchand, et 2 (deux) jours ouvrables avant que ces changements ne deviennent en vigueur en ce qui concerne les opérations sur le Fichier d'enregistrement des informations d'identification initiées par le Marchand et qui ne sont pas planifiées ou en relation avec des opérations sur le Fichier d'enregistrement des informations d'identification initiées par le titulaire de carte.
6. L'Accord entrera en vigueur après l'autorisation réussie (ou la vérification du compte) par l'émetteur de votre carte et la réception de votre consentement au présent Accord par le Marchand, et sera valable jusqu'à sa résiliation par vous ou par le Marchand conformément à la Politique d'Annulation.
7. Les Politiques d'Annulation et de remboursement du Marchand sont accessibles via le lien ci-dessous : <https://cdn1.olymptrade.com/1.0.19652/docs/terms/general/en/non-trading-regulation.pdf>
8. En cas de questions liées à cet Accord, veuillez contacter help@olymptrade.com